



Résolution sur le diagnostic égalité du réseau régional

A l'étude du diagnostic égalité professionnelle femmes/hommes 2019, les élus du CSE réseau réunis le 18 décembre 2020 constatent que la majorité des chiffres clés sont encore loin des objectifs fixés par le 3^e accord égalité de France Télévisions.

Certains indicateurs sont même en recul. Ainsi, en 2019, la part des femmes dans le réseau régional était en baisse comparé aux deux années précédentes.

Les écarts de salaire persistent, dépassant dans certaines filières les 3 points, ce qui devrait faire l'objet d'actions prioritaires, comme prévu par l'article 4-1 de l'Accord.

Alors que l'accord 2017/2020 arrive à échéance, une grande partie des objectifs qu'il fixe paraissent désormais inatteignables pour le réseau régional.

Les élus souhaitent que la direction leur détaille, lors de la prochaine réunion de la commission égalité professionnelle, les raisons qui ont fait obstacle à l'atteinte de ces objectifs et qu'elle leur présente le plan d'action mis en place pour y remédier.

Sur le recrutement et l'égalité dans les effectifs, les managers ont trop d'objectifs contradictoires en matière d'emploi et peu de contraintes. Par ailleurs il n'existe toujours pas de formation spécifique « égalité » les concernant, les formations actuelles diluant la question de l'égalité professionnelle au sein d'un module diversité très vaste.

L'entreprise ne peut se contenter d'attendre le départ « naturel » d'hommes en fonction de la pyramide des âges. Les élus demandent qu'une politique plus volontariste soit engagée afin de donner la priorité aux recrutements de femmes pour remplacer les départs dans le cadre de la RCC.

Les élus du CSE souhaitent également qu'une enveloppe de rattrapage salarial spécifique soit étudiée et mise en place en dehors du dispositif classique de la NAO.

Concernant les effets de la crise sanitaire, les élus demandent que la direction mette en place un suivi spécifique de l'impact du travail à domicile pour les femmes en 2020.

Enfin les élus du CSE tiennent à rappeler qu'en matière d'égalité professionnelle, le progrès ne se mesure pas à la seule féminisation de la gouvernance ou de la présentation des JT nationaux. Au-delà de l'affichage, l'ambition doit se vérifier à tous les niveaux de l'entreprise.

La priorité donnée par la Présidente Delphine Ernotte à cette question pour son 2^e mandat doit devenir une réalité pour chacune et chacun dans le réseau régional de France 3.

Adopté à l'unanimité des 21 votants

CFDT, CGT, FO, SNJ et SUD

Le 18 décembre 2020